

Armand JUNG
Député du Bas-Rhin
Conseiller Général

Strasbourg, le 10 octobre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audition d'une délégation de la CIMADE à l'Assemblée nationale

Un décret ministériel du 22 août 2008 et un appel d'offres du 28 août 2008 remettent en cause **les missions actuellement assurées par la CIMADE** dans le cadre de la défense des droits des étrangers.

La CIMADE possède une expérience unique qui doit être prise en compte dans le dispositif de soutien aux étrangers. **Le nouveau dispositif défendu par M. Brice HORTEFEUX**, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, envisage de **mettre en concurrence des offres de prestation associatives sur des lots éclatés**. Cette réforme, qui constitue la négation même du rôle de la société civile et des associations, suscite **un large mouvement de protestation de citoyens, de responsables associatifs...** qui dénoncent le décret du 22 août et redoutent la mise en danger de la CIMADE.

Pour ma part, sensible à cette problématique, j'ai auditionné une délégation de la CIMADE avec quelques Députés socialiste le 8 octobre dernier à l'Assemblée nationale.

Cette rencontre nous a permis de faire le point sur ce dossier, à quelques jours de l'échéance de l'appel d'offres incriminé (le 22 octobre 2008).

Nous avons par ailleurs réaffirmé notre opposition au projet de M. HORTEFEUX à qui nous avons demandé de retirer ce décret et d'engager une large concertation avec l'ensemble des organisations attachées au respect des droits fondamentaux. Nous lui avons également rappelé **que museler l'expression des associations, acteurs de veille et alliés indissociables du respect des droits de l'Homme, n'est pas une solution digne d'un pays démocratique.**

Armand JUNG